

Balises de fonctionnement du groupe de parole.

Le groupe de parole permet d'être vrai, permet des échanges riches en dehors du carcan de la vie extérieure qui nous impose de paraître, de se taire, etc.

- **Le non-jugement de la personne** - tout ce qui est dit est le vécu, le ressenti, l'émotion, le point de vue de l'autre, et est donc acceptable comme tel.

Je ne le critique pas, ne l'accuse pas.

- **L'accueil de ce que dit l'autre** – écoute - ne pas couper la parole à l'autre.

Le groupe de parole est aussi un lieu d'apprentissage de l'écoute active...

- **La confidentialité** - La discrétion - Garder le secret sur ce qui est dit ou sur ce qui se passe dans le groupe.

- **La ponctualité** - Le respect du cadre horaire : arriver à l'heure et rester jusqu'à la fin de la rencontre.

- **L'assiduité** - Elle est essentielle pour la dynamique du groupe et particulièrement pour les bénévoles en formation.

Être bien conscient qu'une absence est une perte d'une force vive pour le groupe et a donc un impact sur la vie du groupe. Ces absences questionnent les autres bénévoles.

Être bien conscient qu'une absence est un passage en marge de la règle générale qui se justifie par une situation personnelle particulière.

Un manque d'assiduité au groupe est incompatible avec la poursuite d'accompagnements.

Toute décision de changement dans l'engagement (arrêt définitif ou besoin d'une pause temporaire) doit être posé pendant un groupe de parole avec la psy.

Détails (qui ont leur importance !)

- arrêter les portables (si pas possible de l'arrêter, le dire dès le début de la réunion)
- en cas d'absence (même imprévue, de dernière minute), prévenir le coordinateur, un autre bénévole ou l'USP (en dernier lieu).
- en cas de départ, d'arrêt de ce bénévolat, il est demandé de venir une dernière fois au groupe de parole pour faire ses adieux aux autres participants.